

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Désignation du correspondant défense

N°25/2026

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Vendredi 5 juin 2026 à 19h00			
Date de la convocation 01/06/2026		L'an deux mil vingt-six le vendredi 5 juin 2026 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur DROME Christophe			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 01/06/2026		1 – Monsieur DROME Christophe	X		
		2 – Madame DURANDO Françoise	X		
		3 – Monsieur FERRUS Thierry	X		
		4 – Madame HOET Sabine	X		
Nombre de conseillers : 11		5 – Madame CHEVALIER Béatrice	X		
En exercice	11	6- Monsieur SAORIN Didier	X		
Quorum	6	7 – Monsieur LANGLASSE Jean-Luc	X		
Présents	10	8- Mme VIALLOIN Marie-Sandrine	X		
Représentés	1	9 – Monsieur FRICON Patrick	X		
Votants	11	10 - Monsieur GAYTE Xavier		X	Mme CLAUX Elodie
		11- Madame CLAUX Elodie	X		
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Marie-Sandrine VIALLOIN		POUR: 10 : ADOPTE ABSTENTION: 1			

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rôle de relais, local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense,

Vu le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, comme délégué de la commune,

Correspondant défense :

- Didier SAORIN

Le conseil adopte cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Christophe DROME



La secrétaire de séance,

Marie-Sandrine VIALLO



le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commune de La Capelle et Masmolène